

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 117 (2019)

Heft: 6

Artikel: Création du service de permanence des sages-femmes indépendantes vaudoises

Autor: Allaman, Karine / Juillerat, Laurence

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-948979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Création du service de permanence des sages-femmes indépendantes vaudoises

En 2017 a été mis en place le service de permanence téléphonique des sages-femmes indépendantes vaudoises, subventionné par le canton. Cet article en relate l'histoire de la création, un parcours «modèle» d'action en matière de politique professionnelle mobilisant à la fois groupement professionnel, expertise juridique et mobilisation médiatique et politique.

Avant 2017 et depuis plus de quinze ans, le groupement des sages-femmes indépendantes vaudoises (GSFIVD) organisait un service de garde permettant de répondre aux demandes de suivis à domicile en pré et post natal. Ce service était alors assuré par les sages-femmes indépendantes (SFI) qui répondaient aux appels des institutions hospitalières et autres professionnels, en même temps qu'elles assumaient leurs consultations et ceci de manière totalement bénévole.

L'augmentation importante des demandes, ainsi que l'augmentation significatives des besoins liés aux sorties de plus en plus précoces des maternités, ont fait prendre conscience à l'association professionnelle de la fragilité de ce système et de la nécessi-

té de le professionnaliser afin d'assurer la sécurité des familles, mais également celle des sages-femmes (plus de 95% de demandes de suivis pour environ 8500 naissances en 2015).

Demande argumentée

En 2015, le GSFI a décidé d'informer les autorités sanitaires de la situation. Son but était d'obtenir une participation financière du canton, en s'appuyant sur un rapport complet de la situation. Ce travail demandant des compétences très spécifiques, le GSFI a engagé une juriste spécialiste dans le domaine de la politique sanitaire, afin de l'aider dans son élaboration et de le conseiller dans les stratégies de négociations.

La demande était de pouvoir rémunérer les heures de gardes assurées par les SFI, mais également de professionnaliser le système en créant un poste de secrétaire générale qui pourrait en assurer la gestion. Les arguments étaient que cette permanence permettaient d'assurer une prise en charge dans les 24 heures pour toutes les mères et leurs bébés, de soulager le flux tendu de certaines maternités et services de néonatalogie, d'éviter des ré-hospitalisations ou consultations chez le pédiatre, de participer activement à une diminution du coût de la santé, et d'assumer une fonction préventive de la santé chez la mère et le(s) bébé(s).

Après plusieurs rencontres avec la direction générale de la santé et notamment le Chef du Département de la santé et de l'action

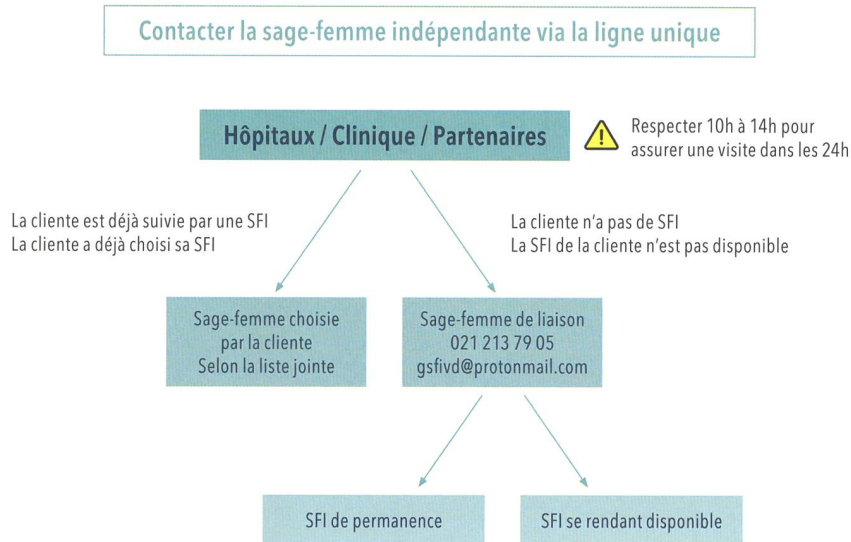
Il est important de pouvoir prouver l'intérêt d'une mission afin d'obtenir un mandat qui puisse alors être subventionné.



Antje Kroll-Witzer

Fonctionnement du service de permanence des sages-femmes indépendantes vaudoises

Groupement des sages-femmes indépendantes vaudoises (2017)



social Monsieur Pierre-Yves Maillard, la réponse a été apportée au GSFI qu'il n'était pas envisageable de rémunérer les gardes des sages-femmes en subventionnant une association. L'argument était également que l'organisation en cours permettait de fournir du travail aux sages-femmes.

Rapport de force et relai médiatique

Après plus d'une année de négociations, les SFI ont décidé d'arrêter le système de garde au 31 décembre 2016. La situation est très rapidement devenue chaotique pour les maternités et les parents, qui devaient faire plusieurs appels pour trouver une sage-femme disponible. Pour les sages-femmes également la situation est devenue très difficile, car elles se retrouvaient soit sans travail, soit submergées par les demandes. Cette situation a permis de voir émerger le soutien de certains hôpitaux et partenaires par des courriers qu'ils ont fait parvenir au Chef du Département de la santé et de l'action sociale. Un article dans le journal *24 heures* et un compte-rendu au journal de la RTS relayant l'arrêt de la permanence des sages-femmes en raison d'une non-entente des requêtes par les représentants de

la direction générale de la santé rencontrés, a rapidement entraîné une réaction des autorités sanitaires, dérangées par ce tapage médiatique.

Le dossier a été repris par le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard qui a souhaité entendre les SFI une nouvelle fois avec Madame Stéphanie Monod, Directrice générale, accompagnée de plusieurs représentants du service. Les sages-femmes ont proposé une nouvelle organisation sous la forme d'une permanence téléphonique avec une ligne unique pour tout le canton. Cette nou-

velles proposition a été très bien accueillie. Le GSFI a alors été reconnu et a reçu le mandat d'en assurer le fonctionnement.

Soutien et reconnaissance cantonaux

Le 1^{er} juin 2017 a démarré la nouvelle permanence cantonale entièrement subventionnée par le canton. Elle a permis l'engagement d'un poste à 160% de sage-femme de liaison, qui assure la permanence téléphonique de 10h00 à 18h00, 365 jours par an, pour répondre à une moyenne de 15 appels par jour. La subvention permet aussi de rémunérer les sages-femmes référentes de région pour l'organisation régionale, une responsable de la permanence à 30% et une coordinatrice cantonale à 10%. L'argent de l'Etat est ensuite traité de manière spécifique, avec une comptabilité séparée de celle de l'association.

Grâce au soutien et à la reconnaissance du Chef du Département et de la Direction général de la santé, la permanence a ainsi permis de réguler et d'améliorer l'organisation cantonale des sages-femmes. Les partenaires et les sages-femmes sont très satisfaits de cette organisation. A fin avril 2019, les sages-femmes de liaison avaient répondu via la ligne unique à 9951 appels venant de toutes les maternités du canton.

Nous retenons de cette aventure que la rémunération pour la garde des SFI n'est pas chose acquise sur notre canton et qu'il est important de pouvoir prouver l'intérêt d'une mission afin d'obtenir un mandat qui puisse alors être subventionné. ☉

AUTEURES



Laurence Juillerat,
sage-femme et co-présidente
section Vaud-Neuchâtel-Jura.



Karine Allaman,
sage-femme et vice-présidente du groupement
des sages-femmes indépendantes Vaud.